

Rôle de la séance publique du 24/04/2025 à 14h30

Président : Monsieur DURUP DE BALEINE

Greffier : Monsieur BETTI

01) N° 2500284

RAPPORTEUR : M. DURUP DE BALEINE

Demandeur PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

Défendeur M. X

Me BERRY

LE PREFET DU BAS-RHIN demande à la cour de prononcer le sursis à exécution du jugement n°2500377 du 5 février 2025 de la magistrate désignée par le président du tribunal administratif de Strasbourg qui, d'une part, suspend les effets de sa décision du 25 avril 2024 par laquelle il a fait obligation à M. X de quitter le territoire français, et d'autre part, annule son arrêté du 14 janvier 2025 par lequel il a ordonné à M. X son assignation à résidence.